

Secteur Relations Internationales - Attribution de bourses pour des projets internationaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé d'attribuer, pour la 8^{ème} année consécutive, des bourses pour aider au financement de projets internationaux menés par des associations ou établissements scolaires bisontins en liaison avec l'étranger.

Une dotation de 40 000 F était à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, humanitaire et social, professionnel ou culturel et sportif.

Le jury, composé de 7 membres de la Commission Relations Internationales élargie, s'est réuni le 20 avril dernier et propose au Conseil Municipal de soutenir, cette année, les projets suivants :

* L'Association Ingénieurs Sans Frontières, pour son projet de rehaussement de barrage dans le village de Saya en Bolivie.
Bourse proposée : 8 000 F.

* Le Lycée Pergaud, pour son action éducative sur le thème de la femme en Argentine, en liaison avec le lycée Avellaneda de Buenos Aires en avril 1999.
Bourse proposée : 8 000 F.

* L'Association des Paralysés de France, pour son projet de voyage découverte au Québec pour un groupe de vingt handicapés.
Bourse proposée : 5 000 F.

* Le Collège Notre-Dame (classes de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA), pour son projet de parrainage d'un enfant vietnamien par l'ouverture d'un club école au collège.
Bourse proposée : 5 000 F.

* Le Lycée des Gravieres Blancs, pour son projet de séjour professionnel et culturel en Espagne en mai 1999.
Bourse proposée : 5 000 F.

* L'Association Club Accordéon & Musique, pour son projet de séjour musical au Canada pour 19 élèves en juillet 1999.
Bourse proposée : 5 000 F.

* Le Lions Club de Besançon, pour l'accueil à Besançon, du 12 au 29 juillet 1999, de 35 étudiants représentant 18 pays, dans le cadre du Centre International de Rencontres Universitaires (C.I.R.U.) sur le thème de la Science Appliquée au quotidien.
Bourse proposée : 5 000 F.

* L'Association S.A.F.E. (Solidarité, Amitié, Famille, Energie), pour la réalisation d'une cassette vidéo sur l'Euro par des jeunes du quartier des Cras, dans le cadre du concours européen du jeune consommateur.
Bourse proposée : 3 000 F.

Le montant initial de 40 000 F étant dépassé, un virement interne de 4 000 F sera effectué à partir des crédits du Service Relations Extérieures.

Au cas où l'un des projets ne pourrait aboutir cette année, l'association lauréate s'engage à rembourser la somme reçue à la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 44 000 F, sera imputée sur les crédits 92.04. 6714.94036 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de 4 000 F du chapitre 92.04.6574. 94036.00400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.